



**SE JOINDRE**

— À LA PATROUILLE —

**CANADIENNE**

**DE SKI**

# Bienvenue!

Bonjour et félicitations – vous avez posé les jalons qui vous permettront de découvrir ce qu’est la Patrouille canadienne de ski.

Bien connue comme chef de file canadien en matière de certification des patrouilleurs de ski et des prestataires de services de secourisme avancé œuvrant dans nos stations de sport d’hiver, la Patrouille canadienne de ski assure la prestation de services de secourisme avancé, de prévention des blessures et de sauvetage grâce à un réseau de bénévoles bien formés appliquant les normes les plus élevées.

Depuis les années 1940, cette organisation répond à un besoin essentiel d’intervention sur les pistes de ski tout en offrant une expérience à la fois enrichissante et stimulante à ses membres. Aujourd’hui, la Patrouille canadienne de ski administre toute une gamme de programmes nationaux reposant sur des compétences essentielles en matière de secourisme avancé, ainsi que sur une formation et un entraînement certifiés dans la prestation de soins médicaux d’urgence de plein air. Chaque année, plusieurs vies sont sauvées grâce aux compétences des patrouilleurs membres de la Patrouille canadienne de ski.

Dans le présent livre électronique, nous espérons répondre à vos questions et vous faire part des nombreux avantages qu’il y a à devenir membre et bénévole de la Patrouille canadienne de ski.

Si, après avoir lu le présent document, vous souhaitez nous poser des questions, veuillez- vous mettre en contact avec nous à l’adresse suivante: [info@skipatrol.ca](mailto:info@skipatrol.ca). Nous serons heureux d’avoir de vos nouvelles et de vous faire part de nos antécédents et de nos expériences.

# Contents

<b>La Patrouille canadienne de ski: qui sommes-nous?</b>	04
<b>Quelques données sur la Patrouille canadienne de ski</b>	05
<b>Profil d'un membre de la Patrouille canadienne de ski</b>	06
<b>Par-delà les pistes de ski</b>	06
<b>Que font les patrouilleurs dans l'exercice de leurs fonctions?</b>	07
<b>Une année dans la vie d'un patrouilleur:</b>	07
<b>Une journée dans la vie d'un patrouilleur:</b>	08
<b>Pourquoi devenir membre de la Patrouille canadienne de ski?</b>	09
<b>Devenir membre pour obtenir la formation – y demeurer pour s'amuser</b>	09
<b>Quelques données sur la formation offerte par la Patrouille canadienne de ski</b>	09
<b>Avantages dont bénéficient les membres</b>	10
<b>Comment démarrer?</b>	11
<b>Inscription et processus de formation</b>	11
<b>Foire aux questions</b>	12 - 14

# La Patrouille canadienne de ski: qui sommes-nous?

En 1941, un jeune ostéopathe de Toronto, le Dr Douglas Firth, a été invité par l'Association canadienne du ski amateur à mettre sur pied un groupe de secourisme et de sauvetage ayant pour mission de patrouiller les pistes de ski. Au cours des années 1930, il avait déjà secouru des skieurs blessés sur les sentiers du *Toronto Ski Club*. En peu de temps, il a réussi à mobiliser des premiers intervenants partout où l'on faisait du ski. C'est ainsi qu'est née la Patrouille canadienne de ski.\*

Aujourd'hui, plus de 70 ans plus tard, la Patrouille canadienne de ski continue de répondre à un besoin essentiel pour les premiers intervenants sur les pistes de ski et ailleurs. Toujours fidèle à sa mission initiale d'excellence en matière de « sécurité et de sauvetage, de prévention des blessures et de service » adoptée dès son origine, cet organisme de bienfaisance à but non lucratif s'est développé au gré de l'expansion de l'industrie canadienne du ski et continue de jouer un rôle indispensable au sein de la collectivité tout en appuyant activement le sport professionnel et amateur, les loisirs et les activités de plein air.

Forte de ses 4 500 bénévoles présents d'un bout à l'autre du pays, la Patrouille canadienne de ski offre des services de sauvetage et de secourisme, des programmes de sécurité, des luges de sauvetage et un équipement médical pour premier intervenant dans plus de 200 stations de ski alpin et nordique au pays. Au service de plus de 19 millions de personnes chaque année, les membres de la Patrouille canadienne de ski collaborent avec leurs stations de ski locales en vue d'assurer aux adeptes des sports de glisse la plus grande satisfaction possible.

*\*Pour en savoir davantage sur l'histoire de la Patrouille canadienne de ski, cliquez ici ou consultez le site [www.skipatrol.ca](http://www.skipatrol.ca)*

# Quelques données sur la Patrouille canadienne de ski

La Patrouille canadienne de ski...

- ❁ a été fondée par le Dr Douglas Firth en 1941.
- ❁ assure la prestation de services de secourisme dans 230 stations de ski alpin et nordique partout au Canada.
- ❁ participe, par l'intermédiaire de certains de ses membres, à des organismes nationaux et internationaux de ski, de secourisme et de sauvetage en montagne, comme le Conseil canadien du ski, les associations régionales de stations de ski et ILCOR.
- ❁ est membre fondateur de la Fédération internationale des patrouilles de ski (FIPS).
- ❁ est régie par un conseil national d'administration élu et est administrée par un président-chef de la direction national et un comité de gestion.
- ❁ compte 4496 membres bénévoles répartis dans 61 zones et 9 divisions couvrant l'ensemble du pays.
- ❁ est placé sous le patronage du Gouverneur général du Canada, son Excellence le très honorable David Johnston.
- ❁ est doté d'un comité médical consultatif composé de cinq médecins et d'un comité consultatif de soins pré-hospitaliers composé de six ambulanciers paramédicaux ou travailleurs hospitaliers affectés aux soins d'urgence.

# Profil d'un membre de la Patrouille canadienne de ski:

Un membre représentatif de la Patrouille canadienne de ski est un adulte de 18 ans ou plus. Il peut appartenir à quelque milieu que ce soit, être étudiant ou exercer un emploi comme ingénieur, enseignant, pompier, entrepreneur, ambulancier paramédical, policier, comptable, avocat, chauffeur d'autobus, menuisier, travailleur à la chaîne, courtier d'assurance, etc.

Le dénominateur commun des patrouilleurs, c'est leur prédilection pour les activités de plein air et leur désir de faire partie d'une équipe et d'aider les autres. On les trouve un peu partout sur les pistes de ski alpin ou nordique, prêts à mettre leurs connaissances et leurs compétences au service du public. Plusieurs d'entre eux sont actifs toute l'année durant.

## Par-delà les pistes de ski:

Réputée surtout pour sa longévité et la qualité professionnelle de ses services dans les stations canadiennes de ski, la Patrouille canadienne de ski, soucieuse de répondre à la demande, a donné plus d'ampleur à ses programmes. Par-delà leur rôle traditionnel, les patrouilleurs bénévoles ont assuré la prestation de soins lors des Jeux olympiques et paralympiques (1988 et 2010), des Jeux d'hiver canadiens et provinciaux, des épreuves canadiennes et provinciales de championnat, et de douzaines de courses de la Coupe du monde tenues au Canada.

Depuis quelques décennies, les services de la Patrouille canadienne de ski, loin de se limiter aux stations de ski, comprennent toute une gamme de soins médicaux et de mesures de secourisme offerts dans le cadre d'une multitude d'activités sportives et de loisirs. Aujourd'hui les coordonnateurs de courses et d'événements spéciaux partout au pays savent que les membres de la Patrouille canadienne de ski sont des premiers intervenants très mobiles, solidement formés et pleinement autonomes possédant toute l'expérience requise pour travailler en collaboration avec d'autres bénévoles, des policiers et des pompiers, ainsi qu'avec les agents des services médicaux d'urgence (SMU). Les membres de la Patrouille canadienne de ski peuvent coordonner le travail de tous les participants d'une équipe médicale, agir à titre de premier intervenant, se déplacer en vélo ou à pied – ou faire tout cela en même temps.

# Que font les patrouilleurs dans l'exercice de leurs fonctions?

## Une année dans la vie d'un patrouilleur:

### **Août/septembre**

Le recrutement se fait toute l'année durant, mais il y a beaucoup d'activités de recrutement surtout au cours de ces deux mois.

### **Septembre/octobre/novembre**

Selon le moment où débute votre saison de ski, cette période est généralement consacrée à la formation en secourisme (au moins 60 heures dans le cas des nouveaux patrouilleurs) ou au renouvellement de la certification (dans le cas des patrouilleurs reprenant du service) et aux tests.

### **Novembre/décembre/janvier**

Au cours de cette période, vous devrez passer les épreuves de certification sur neige (manipulation de toboggan) si vous êtes un nouveau patrouilleur ou renouveler votre certification si vous reprenez du service.

### **Janvier/février/mars/avril...mai?**

Ici encore, selon la région où vous faites du ski, cette période est celle où vous utilisez les compétences acquises au cours de la formation et de l'entraînement offerts durant l'automne. Certains patrouilleurs sont présents sur les pistes jusqu'en mai tandis que d'autres ne font plus de ski après la fin de mars.

### **Avril/mai/juin**

C'est une période où les instructeurs peuvent obtenir leur certification ou la renouveler. Il s'agit d'une période intense pour tous ceux qui aspirent à être instructeurs ou instructeurs-adjoints à l'automne qui suit.

### **Mai/juin/juillet/août**

La plupart des patrouilleurs remettent leurs skis au cours de cette période, mais il y a plusieurs stations où les patrouilleurs demeurent actifs. Au cours du printemps et de l'été, nous assurons la prestation des services de secourisme lors d'activités de collecte de fonds, de tournois sportifs, de concerts, etc. including marathons, bike races, fundraising events, sporting tournaments, concerts etc.

### **Août/septembre**

Et le cycle reprend avec le début d'une nouvelle saison...

## Une journée dans la vie d'un patrouilleur:

**7h00 – 8h30: Balayage du matin:** Avant l'ouverture de la station au public, les patrouilleurs procèdent à un examen systématique des pistes et sentiers afin de s'assurer qu'il n'y a aucun obstacle ou danger et que tout est conforme aux procédures de la station.

**8h30 – 12h00: Activités de patrouille:** Une fois les pistes ouvertes au public, les patrouilleurs peuvent skier librement en tenant compte des caractéristiques des pistes et de leur aire de couverture. Chaque personne en fonction est appelée à interagir avec les clients de la station, à faire la promotion de celle-ci, à répondre aux appels en cas d'accident et à donner des conseils en matière de sécurité.

**12h00 – 13h00: Lunch:** Tous les patrouilleurs ont droit à une pause en milieu de journée, bien qu'à des moments différents: il faut veiller à ce qu'il y ait en tout temps des patrouilleurs sur les pistes.

**13 h 00 – Fermeture:** Les patrouilleurs continuent de surveiller les pistes. Si quelqu'un se blesse, les patrouilleurs sont prêts à intervenir et travaillent en équipe pour immobiliser la blessure et transporter le patient en toboggan à la salle de secourisme. Les patrouilleurs ont toujours à faire. S'ils ne s'occupent pas d'un blessé, ils aident à trouver des enfants perdus, à orienter les personnes sur les pistes et à dispenser des renseignements au public sur la sécurité.

**Fermeture – balayage en fin de journée:** Les patrouilleurs effectuent une dernière descente de chaque piste pour s'assurer qu'aucun skieur ou planchiste ne se retrouve seul à l'approche de la noirceur. Au cours du balayage de fin de journée, ils signalent également tout problème de sécurité observé dans la journée pour que la direction de la station puisse le régler avant l'ouverture des pistes le lendemain.

**Après le balayage:** Après une longue journée, les patrouilleurs se rassemblent fréquemment pour faire le point sur la journée. Cet esprit de camaraderie est fort apprécié de la plupart des patrouilleurs.



# Pourquoi devenir membre de la Patrouille canadienne de ski?

## Devenir membre pour obtenir la formation – y demeurer pour s’amuser

Dès que vous deviendrez membre de la Patrouille canadienne de ski, vous ferez du bénévolat, vous apprendrez beaucoup de choses et vous ferez du ski dans un milieu bien encadré. La formation en secourisme avancé vous procurera des compétences inégalées dans le traitement des blessures. La formation supplémentaire en matière de réanimation cardiopulmonaire (RCP) et en secourisme avancé, ainsi que l’entraînement sur neige vous permettra d’atteindre les normes les plus élevées au Canada en matière de secourisme.

## Quelques données sur la formation offerte par la Patrouille canadienne de ski

La Patrouille canadienne de ski...

- ❁ offre un cours avancé de secourisme qui est reconnu par le gouvernement fédéral (RHDSC) et les provinces canadiennes.
- ❁ offre aux membres une formation sur la sécurité sur neige et sur la gestion d’un lieu d’accident.
- ❁ a créé son propre cours de secourisme avancé, d’une durée de 60 heures, et portant sur la RCP, l’utilisation du DEA et la formation SIDMUT.
- ❁ appuie les programmes nationaux sur les avalanches et offre aux patrouilleurs une formation en matière d’avalanche.
- ❁ exige que tous les patrouilleurs renouvellent chaque année leur certification en secourisme en suivant un cours de recyclage (au moins 16 heures) et subissent un examen écrit, un examen de compétences et un examen diagnostic exam.

Ce que peu de gens savent, c’est que la Patrouille canadienne de ski est un organisme social magnifique et l’excuse parfaite pour faire du ski périodiquement. Plusieurs membres nouent des liens d’amitié durable au sein de la patrouille.

Les aptitudes en matière de leadership, d’organisation et de communication que vous acquerrez en tant que membre de la PCS se révéleront précieuses aussi bien sur les pistes qu’ailleurs. Plusieurs vous diront qu’ils sont devenus membres de la PCS afin de faire du ski gratuitement, mais y sont demeurés en raison des amis qu’ils se sont faits et du plaisir qu’ils éprouvent à travailler avec eux.

Ces liens d’amitié sont souvent maintenus hors saison. Les patrouilleurs ont l’occasion d’exercer leurs compétences à titre de bénévole lors d’activités hors ski où la PCS est présente. Plusieurs patrouilleurs sont des fanatiques du plein air: des amateurs de vélo de montagne, des cyclistes, des coureurs et des aventuriers. Lors de ces activités, ces patrouilleurs utilisent leur vélo ou se déplacent à pied plutôt qu’avec leurs skis.

# Avantages dont bénéficient les membres

**Voici quelques-uns des avantages dont bénéficient les membres de la Patrouille canadienne de ski:**

- ❄ Formation et certification en secourisme avancé
- ❄ Expérience immédiate sur le terrain
- ❄ Bulletin de nouvelles électronique mensuel "5/5"
- ❄ Soutien juridique
- ❄ Couverture d'assurance
- ❄ Ski et planche à neige dans des conditions magnifiques partout au pays
- ❄ Plusieurs ententes promotionnelles avec des fournisseurs octroyant des rabais aux membres
- ❄ Heures de bénévolat

**Mais ce n'est pas tout. Il y a beaucoup d'avantages intangibles, notamment:**

- ❄ Camaraderie: plusieurs patrouilleurs nouent des liens d'amitié durables au sein de la patrouille
- ❄ Accès privilégié à des stations de ski
- ❄ Perfectionnement personnel et confiance dans ses propres aptitudes
- ❄ Fierté de participer à la vie communautaire et d'aider les autres
- ❄ Un bon motif de sortir et d'être actif (toute l'année)
- ❄ Soutien technologique
- ❄ Affiliation internationale
- ❄ Reconnaissance publique
- ❄ Un lien avec le groupe local de l'Alliance des moniteurs de ski du Canada
- ❄ Accès aux recherches de pointe
- ❄ Perfectionnement professionnel permanent
- ❄ Activités sociales
- ❄ Uniforme

# Comment démarrer?

Lorsque vous cliquerez DEVENEZ MEMBRE MAINTENANT, vous aurez accès à un site Web où vous devrez indiquer dans quelle région du pays vous vivez, ainsi que la division et la zone de la Patrouille canadienne de ski dont vous souhaitez faire partie. Nous vous mettrons en contact avec les gens qui vous permettront de devenir membre de la zone en question.

Vous serez en mesure de choisir la station de ski où vous aimeriez être patrouilleur. Comme les besoins et les exigences concernant le nombre de jours où vous serez en fonction varient quelque peu d'une station à une autre, il vaut mieux obtenir ces renseignements directement du chef de patrouille de la station de ski en question.

La Patrouille canadienne de ski est toujours à la recherche d'enthousiastes du plein air provenant de divers milieux qui souhaitent donner du temps à aider les autres tout en s'amusant. Pour devenir membre, vous devez avoir au moins 18 ans et un bon esprit d'équipe et être disposé à travailler dans des conditions climatiques très variées. La cotisation annuelle des membres est en moyenne de 200 dollars. De plus, la Patrouille canadienne de ski exige que les patrouilleurs assument une partie ou l'intégralité du coût de leur uniforme, ainsi que de leur trousse ou blouson de secourisme.

## Inscription et processus de formation

Une fois que vous vous êtes inscrit(e) dans votre zone, il vous faudra d'abord déterminer quel cours de secourisme avancé de 60 heures vous souhaitez suivre. Les cours sont offerts de septembre à décembre chaque année. Vous pourrez consulter un horaire: les cours se donnent en soirée les jours de semaine et pendant les week-ends. À la fin du cours, vous subirez un examen écrit à choix multiples, la note de passage se situant entre 75% et 80%.

Viennent ensuite les tests de compétences et de diagnostic, ce qui permettra aux examinateurs d'évaluer leurs propres aptitudes pédagogiques et de déterminer jusqu'à quel point vous maîtrisez les compétences pratiques comme l'application de pansements ou d'éclisses et l'évaluation d'un patient.

À ce stade, vous y êtes presque... vient ensuite la formation en matière de soins d'urgence, qui inclut un entraînement concernant la RCP et le DEA. Enfin, lorsqu'arrivera la neige et que vous vous retrouverez sur les pistes, vous subirez une formation sur neige pour apprendre à manier un toboggan de sauvetage chargé d'un patient. Cette partie de votre certification est renouvelable à tous les trois ans.

# Foire aux questions

## **Q. Quel âge faut-il avoir pour devenir membre de la PCS?**

**R.** Les nouveaux membres doivent avoir 18 ans ou plus au 1<sup>er</sup> décembre de l'année où il demande l'adhésion. Il y a des stations qui, dans certaines circonstances, admettent des patrouilleurs dès l'âge de 16 ans s'ils satisfont à toutes les exigences. Toutefois, il y a des restrictions. Pour en savoir davantage, il faudra s'adresser à votre station de ski.

## **Q. Quelles sont les connaissances en matière de secourisme que je dois posséder lorsque je deviens membre ?**

**R.** Aucune! Nous vous donnerons la formation requise. Nos cours de secourisme avancé débutent à différents moments à l'automne. Chaque cours comporte des démonstrations en classe, des exposés, des travaux pratiques et une formation en RCP. Les cours sont offerts en soirée les jours de semaine et pendant les week-ends.

## **Q. Je possède déjà une certification en matière de secourisme. Suis-je obligé(e) de suivre le cours de secourisme avancé de la Patrouille canadienne de ski pour devenir membre régulier?**

**R.** Oui, notre formation est très particulière et porte sur la prestation de services dans des stations de ski. Notre formation est d'un niveau plus élevé que celle correspondant à des cours ordinaires de secourisme. Nous incluons la RCP, l'oxygénothérapie, les procédures de DEA, le traitement des voies respiratoires et la technologie de la pression artérielle. Si vous avez suivi un cours officiel de la PCS valide pour la saison de ski en cours, il vous faudra renouveler votre certification en matière de RCP.

Un membre régulier doit satisfaire chaque année aux exigences du cours de secourisme avancé. Les personnes possédant des qualifications dans le domaine médical ou détenant une certification en secourisme d'un autre organisme reconnu par la PCS doivent suivre le cours de secourisme avancé modifié pour devenir membre régulier.

## **Q. Y a-t-il des postes de patrouilleur rémunéré?**

**R.** Oui, il y a toujours une demande pour des patrouilleurs rémunérés. Premièrement, nous vous recommandons de vous mettre en contact avec le directeur des services de patrouille de la station de ski où vous aimeriez être patrouilleur rémunéré. Nous pouvons vous aider en vous fournissant des renseignements sur les personnes à contacter.

## **Q. Les patrouilleurs bénéficient-ils d'une protection légale dans l'exercice de leurs fonctions?**

**R.** Oui, la Patrouille canadienne de ski possède une assurance responsabilité de portée générale.

### **Q. Y a-t-il une façon de découvrir en quoi consiste vraiment le travail d'un patrouilleur?**

**R.** Oui, dans de nombreuses stations un peu partout au pays, nous organisons des « Journées de ski en compagnie d'un patrouilleur » où un skieur peut suivre un patrouilleur en fonction toute une journée durant. Consultez votre station de ski, demandez à rencontrer le chef de la patrouille ou l'agent responsable et dites-lui que vous songez à devenir patrouilleur de ski et aimeriez observer en quoi consistent les tâches à accomplir.

### **Q. Selon quelle fréquence serai-je tenu de patrouiller au cours de l'hiver?**

**R.** Les tableaux de service et les attentes varient d'une patrouille à l'autre. Certaines patrouilles exigeront quelques jours, d'autres s'en tiennent à une journée par semaine, et d'autres encore à une journée par quinzaine ou à un week-end par mois. Il arrive que l'on vous demande de faire part de vos disponibilités en début de saison et que l'on établisse un horaire en conséquence. Lorsque vous remplissez la formule « Devenez membre de la PCS », les renseignements que vous donnerez seront transmis à l'agent de recrutement de la station où vous souhaitez être patrouilleur. On communiquera alors avec vous et on répondra à toutes vos questions.

### **Q. Comment les patrouilleurs de ski sont-ils reconnus dans une station?**

**R.** Lorsque les patrouilleurs sont en fonction, ils portent l'uniforme et il est facile de déterminer qu'ils font partie de la Patrouille canadienne de ski.

### **Q. Quelles sont les couleurs officielles de la Patrouille canadienne de ski?**

**A.** Lors de la création de la Patrouille canadienne de ski, l'uniforme était rouge Rainiers. Au cours des années 1980, on est passé au jaune et au bleu. Puis, en 2012, le conseil d'administration de la Patrouille canadienne de ski a procédé à un examen de notre marque. En août 2013, le conseil a décidé que l'appellation *Organisation de la patrouille canadienne de ski* serait remplacée par *Patrouille canadienne de ski* et adopté une nouvelle image comportant un nouveau logo.

Le nouveau logo s'apparente à la traditionnelle croix jaune sur fond de feuille d'érable bleue, mais la configuration de la feuille a été renouvelée, rehaussée et intégrée à un arrangement nouveau à base de blanc et de rouge. Ce nouveau logo projette une image d'audace, de professionnalisme et de savoir-faire – autant d'éléments qui donnent à la Patrouille canadienne de ski sa vitalité actuelle et future.

Vous verrez les couleurs bleu et jaune partout où la Patrouille canadienne de ski effectue la transition. Notre nouvel uniforme rouge et blanc sera de rigueur d'ici 2015.

**Q. La formation offerte par la PCS est-elle reconnue par les employeurs et les gouvernements provinciaux?**

**R.** Certaines provinces reconnaissent les accréditations et équivalences de la Commission de la santé et de la sécurité au travail. La Patrouille canadienne de ski possède une accréditation de Ressources humaines et Développement des compétences Canada pour son cours de secourisme de base. L'accréditation est reconnue en milieu de travail.

**Q. Puis-je suivre le cours de secourisme de la Patrouille canadienne de ski sans devenir patrouilleur de ski?**

**R.** Dans la plupart des régions, OUI. Un membre régulier doit satisfaire aux exigences du cours de secourisme avancé. Un membre régulier qui possède une certification sur neige et assure la prestation de services de patrouille peut être considéré comme un patrouilleur. Un membre régulier peut offrir des services sur les pistes ou les sentiers. Dans certaines stations du pays, nous offrons des services de secourisme lors d'activités hors ski et les membres réguliers y sont toujours bien accueillis.

**Q. Quel niveau de compétence en ski ou en planche à neige faut-il atteindre pour être un patrouilleur?**

**R.** Vous devez être un solide skieur de catégorie intermédiaire. Comme vous pouvez être appelé(e) à skier ou à surfer dans toutes sortes de conditions, il vous faudra être en mesure de parcourir toutes les pistes de la station à laquelle vous êtes rattaché(e). Il n'est pas nécessaire d'être un expert, mais vous devez pouvoir manier un toboggan et satisfaire aux exigences minimales fixées par la patrouille locale dont vous souhaitez faire partie. Une formation en matière de ski et de planche à neige est souvent offerte par des membres de la Patrouille canadienne de ski gratuitement ou à très peu de frais.

**Q. Je suis un planchiste. Puis-je être patrouilleur même si je n'ai jamais skié?**

**R.** Oui, nous certifions les personnes en secourisme et sur neige qui font du ski alpin, du ski nordique, de la planche à neige, du Telemark et des mini skis. Nous comptons plusieurs patrouilles dans les stations de ski nordique. Dans les stations de ski alpin, nous acceptons les patins de neige, mais nous suggérons fortement que vous fassiez également du ski car ce sera plus facile pour manier le toboggan.

**Q. Qu'est-ce qu'un toboggan?**

**R.** C'est notre principal moyen de transporter un blessé des pistes ou sentiers vers la base de la station de ski.

**Q. Est-il difficile de transporter un patient dans un toboggan?**

**R.** Non. Avec une bonne formation, un patrouilleur pesant 100 livres peut manier un toboggan de 150 livres chargé d'un patient de 250 livres. Nous vous montrons comment procéder et, avec un peu d'entraînement, c'est même amusant.



# SE JOINDRE

À LA PATROUILLE

# CANADIENNE

## DE SKI

Découvrez le début de la patrouille canadienne de ski, en apprendre davantage sur ceux qui ont fondé la patrouille et comment cet héritage a été réalisée dans le monde moderne. Découvrez comment vous pouvez vous impliquer et profiter de tous les avantages de la patrouille canadienne de ski a à offrir dans ce passionnant livre électronique gratuit!